

# **DIPLÔME DE COMPTABLE**

# **BULLETIN D'INSCRIPTION & CONDITIONS GENERALES**

## BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION AU DIPLOME DE COMPTABLE

Nom ..... Prénom .....

Adresse / No ..... Code postal / Lieu .....

Téléphone ..... E-mail .....

Date de naissance ..... Pays, origine .....

### DÉSIGNATION DU SERVICE ET DU MODE DE PAIEMENT SOUHAITÉ

Service standard maximum 15 mois CHF 4'900.-

Ce prix inclut la licence Crésus comptabilité

Service standard plus maximum 18 mois CHF 5'100.-

Ce prix inclut les cours d'arithmétique, d'économie, de droit ainsi que la licence Crésus comptabilité.

AVS/AI/Prison **(rabais de 1'000.-)**

Moyens et fréquences de paiements souhaités selon les mois d'études  
(la première échéance de paiement sera au 30 du mois précédent la rentrée)

Paiement net (5% d'escompte)

En 3 versements

En 6 versements

En 12 versements

En 15 versements

En 18 versements (seulement pour « service standard plus »)

Début de la formation souhaitée : .....

***Nota bene:***

- **La formation débutera après réception de l'acompte de 5% du tarif du service choisi.**
- **Il faut compter environ 10 jours entre l'inscription et le début de la formation.**

## Remarques

### Droit de report d'inscription et/ou d'annulation

Dès la date d'envoi de la facture (cachet postal), vous avez 7 jours pour annuler le contrat par lettre recommandée. Passé ce délai, vous pouvez suspendre ou annuler votre inscription aux conditions suivantes :

- Une maladie de longue durée (2 mois et plus) : vous avez la possibilité de reporter la fin du contrat de la durée correspondante. **Cependant, les versements ne sont pas suspendus.**
- Un arrêt définitif : Trois mois de pénalité sont dus dans tous les cas ; Si un versement unique a été fait pour la formation, le solde sera restitué à la personne responsable du financement. Le remboursement se calcule sur le service intensif (12 mois).

La Direction se réserve le droit de modifier en tout temps le présent document ainsi que les conditions générales transmises en annexe. En cas de changement, un mail sera envoyé aux élèves pour les en informer

### L'apprenant (e)

En plein accord avec vos remarques, je soussigné(e) m'inscris à la prestation mentionnée.

Lieu : .....Date : .....Signature : .....

### La personne responsable du financement si différente

Nom, prénom et adresse complète : .....

.....

tél, mail .....

Lieu : ..... Date : .....Signature.....

## CONDITIONS GENERALES

### L'inscription auprès de l'Institut-Domi prend effet

*après réception de l'acompte de 5% du tarif du service choisi.*

### L'inscription donne notamment droit

1. A un programme d'études au rythme et à la durée prévue dans l'inscription
2. A l'utilisation continue de la plateforme pédagogique
3. Au tutorat par visioconférence et par e-mail avec les formateurs
4. A l'utilisation du forum de la plateforme
5. Au suivi de la progression et au coaching de la part des formateurs selon les conditions de l'Institut-Domi
6. A l'entier des supports de cours déjà présents sur la plateforme en format PDF.

### Fournitures et manuels d'études

7. Tout ce qui est nécessaire à votre apprentissage se trouve sur la plateforme Opigno ; Seul le CC ou CO, dernière édition doit être acheté. Cependant un ou l'autre ouvrage peut vous être conseillé si vous le souhaitez.

### Travail de l'élève

8. L'élève avance à son rythme dans le temps qui lui est imparti (jusqu'à 18 mois)
9. L'élève fait les exercices qui sont en correction personnalisée ou automatisée
10. L'élève peut faire appel à un formateur par mail, forum ou Skype afin d'avoir plus d'informations sur un sujet ou un exercice donné
11. Les travaux relatifs aux devoirs de comptabilité doivent être faits directement sur la plateforme Opigno
12. L'élève fait preuve de discipline et apporte à sa formation toute l'attention et le travail nécessaire afin d'obtenir les résultats escomptés.

### Inscriptions aux examens officiels

13. L'inscription se fait directement auprès de l'Institut-Domi où l'apprenant prendra rendez-vous pour son examen lorsqu'il se sentira prêt.
14. Il n'y a pas de sessions ou de dates précises pour passer les examens. Les dates se prennent par accord mutuel, pour trois rencontres. Ils se déroulent dans les locaux de l'Institut-Domi ou ceux ou ailleurs selon entente.

### Attestations et déductions

15. Les **attestations** sont remises sur demande pour l'année en cours pour autant que l'élève suive une formation régulière selon le programme d'études. L'Institut se permet de ne pas renouveler une attestation
16. Le fait de ne pas envoyer de devoirs pour correction et/ou la non-utilisation de nos services ne donne droit à **aucune déduction des tarifs**.

./.

### Violation des obligations contractuelles

17. Sans préjudice de ses autres droits, l'Institut-Domi se réserve le droit de renvoyer l'apprenant si ce dernier viole gravement et/ou de manière répétée ses obligations prévues dans les présentes conditions générales et/ou le bulletin d'inscription.
18. En cas de renvoi, l'apprenant reste tenu de payer à l'Institut-Domi l'intégralité des versements correspondant à la durée pour laquelle il a été inscrit, sans préjudice du droit de l'Institut-Domi à l'indemnisation d'un dommage.

### Retrait d'inscription, Clause pénale, Force majeure

19. Dès la date d'envoi de la facture par l'Institut-Domi (cachet postal faisant foi), l'apprenant a 7 jours pour retirer son inscription par lettre recommandée. Passé ce délai, l'apprenant ne peut plus retirer son inscription.
20. Si l'apprenant désire retirer son inscription après sa rentrée, la date de l'attestation faisant foi, il devra en avertir l'Institut-Domi par courrier postal 3 mois avant son retrait.
21. La somme totale payée à l'Institut-Domi en lien avec l'inscription de l'apprenant ne peut en aucun cas dépasser le montant total prévu pour la formation envisagée, sous réserve de tout dommage supplémentaire.
22. En cas de force majeure, l'apprenant peut cependant retirer son inscription au-delà du délai de 7 jours, sur présentation de justificatifs, sans devoir s'acquitter du montant de la clause pénale.
23. Sont notamment réputés force majeure, les événements suivants : accident grave, hospitalisation prolongée, refus de permis de séjour sans faute de l'élève et refus d'inscription aux examens sans faute de l'élève.

### Prolongation d'inscription

24. En cas de maladie de longue durée (2 mois et plus) et sur présentation d'un certificat médical, l'inscription de l'apprenant auprès de l'Institut-Domi est prolongée de la durée de son empêchement. Cependant, les versements ne sont pas suspendus, l'apprenant devant s'en acquitter conformément au bulletin d'inscription et aux présentes conditions générales.
25. Une prolongation pour une autre raison que la maladie peut être accordée à la discrétion de la Direction de l'Institut Domi SA. Les effets d'une telle prolongation sont identiques.

### Droit applicable et for

26. Les présentes conditions générales ainsi que le bulletin d'inscription sont soumis au droit suisse.
27. Tout litige au sujet des présentes conditions générales ou du bulletin d'inscription, ou en rapport avec ceux-ci, sera soumis aux tribunaux de Lausanne (Suisse).

### Nullité d'une clause

28. La nullité d'une clause des présentes conditions générales ou du bulletin d'inscription n'affecte pas le reste des clauses qui continueront de déployer leurs effets

Par ma signature, je déclare avoir lu et compris les conditions ci-dessus et les accepte.

Lieu : ..... Date : .....

Signature de l'étudiant : ..... Signature du responsable (financement): .....